



La Bruyère
Commune Citoyenne

Administration Communale de La Bruyère

Rue des Dames Blanches 1 - 5080 Rhisnes

Tél. 081 23 65 00 Fax 081 23 65 19

Mail info@labruyere.be Web www.labruyere.be

Yves Depas

Bourgmestre

Rue des Dames Blanches, 1

5080 Rhisnes

La Bruyère, le vendredi 28 août 2020

Objet : Organisation de la rentrée scolaire 2020 - 2021 dans les écoles de La Bruyère – Mesures particulières de lutte contre le Covid-19.

Chers parents,

Nous pensions revoir vos enfants en septembre et leur préparer une rentrée « normale », après une fin d'année scolaire 2019 – 2020 assez particulière.

Malheureusement, le coronavirus court toujours et nous devons appliquer certaines mesures afin de diminuer les risques de transmission.

Ces mesures, vous les connaissez et les appliquez déjà dans votre vie quotidienne. C'est pourquoi nous ne doutons pas un seul instant que vous ferez preuve de responsabilité dans leur application.

Lorsque vous venez déposer ou rechercher votre enfant à l'école, nous vous demandons de :

- 1. Porter un masque (celui-ci est obligatoire pour toute personne au-dessus de 12 ans).**
- 2. Respecter les mesures de distanciation sociale (1.5 mètres).**
- 3. Ne pas créer d'attroupements en discutant, par exemple, avec d'autres parents.**
- 4. Limiter au maximum votre présence dans l'enceinte de l'école au temps nécessaire pour venir déposer et rechercher votre enfant.**
- 5. Ne pas rentrer dans les bâtiments scolaires (vous pouvez seulement accéder à la cour de récréation).**
- 6. Ne pas venir à plusieurs déposer ou rechercher vos enfants. Un seul adulte par famille peut accéder à l'école.**

Ces mesures seront appliquées dans toutes les écoles de l'entité, libres et communales. Les directions peuvent les adapter en fonction de la réalité du terrain et de leurs infrastructures.

De notre côté, nous veillerons à maintenir un environnement sécurisé pour vos enfants et n'hésiterons pas à prendre les mesures appropriées en cas de risque avéré. Dans ce cadre, nous vous demandons

d'être particulièrement attentifs à l'état de santé de votre enfant. De même, si vous avez voyagé à l'étranger durant les vacances, nous vous remercions de respecter les mesures déterminées par le SPF Affaires Etrangères en cas de retour d'une zone rouge.

En cours d'année, si votre enfant présente des symptômes pouvant être assimilés à une contamination par le coronavirus, les directions ont pour consigne de renvoyer l'enfant chez lui et de n'accepter son retour que s'il est en possession d'un certificat médical attestant sa bonne santé.

Nous vous remercions à l'avance pour votre esprit citoyen et le respect des règles afin que chacun puisse vivre cette rentrée scolaire en toute sérénité et sécurité.

Pour le Collège,

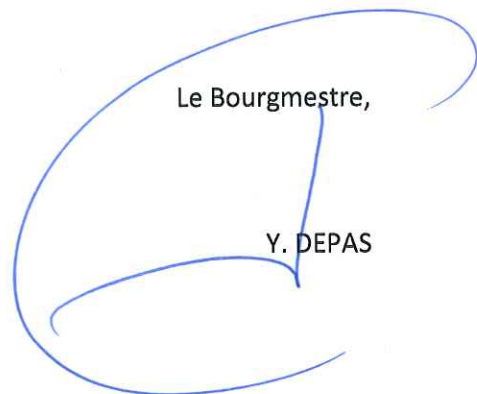
La Directrice générale f.f.,



F. WILLEME



Le Bourgmestre,



Y. DEPAS

